



ARRETE N° ARR 26.330/K

PORTANT DELEGATION CONSENTIE A MME FRANCOISE JUNGFER-BOUVIER - CONSEILLERE DELEGUEE EN CHARGE DE LA SANTE

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n°26.014/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à la création de trois conseils de quartier,

VU la délibération n°26.015/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à l'élection de trois adjoints de quartiers,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} juin 2026, Mme Françoise JUNGFER-BOUVIER, Conseillère déléguée, reçoit délégation pour le domaine suivant : **la Santé**.

ARRETE N° ARR 26.330/K

**PORTANT DELEGATION CONSENTIE A MME FRANCOISE
JUNGFER-BOUVIER - CONSEILLERE DELEGUEE EN
CHARGE DE LA SANTE**

Au titre de la Santé, Mme Françoise JUNGFER-BOUVIER assurera :

- L'élaboration, le pilotage et le suivi de la politique de Santé sur la Ville ;
- La définition d'une politique de Santé fondée sur les axes prioritaires définis dans le Contrat local de santé intercommunal (CLSI) et notamment ceux ayant trait à l'accès aux soins, la prévention et la santé mentale ;
- Le soutien à l'accès à la santé pour tous et à l'éducation à la santé ;
- Une relation privilégiée avec l'ensemble des professionnels de santé de la Ville et du Territoire, ainsi que des partenaires associés à la démarche collaborative de santé, en particulier la CPTS du Val d'Yerres, l'URPS Ile de France, les structures hospitalières du territoire et du bassin de l'Ile de France, ainsi que l'ensemble des institutions (ARS Ile de France, Région Ile de France, CPAM...) ;
- Une relation privilégiée avec la CAVYVS porteuse du CLSI et des actions de santé sur le Territoire ;
- Le pilotage et le suivi du Conseil consultatif de la Santé.

Au titre de l'accès aux soins, Mme Françoise JUNGFER-BOUVIER assurera :

- L'élaboration, le pilotage et le suivi du projet de création d'une « Maison de santé » ou de « cabinet de groupe » sur le site de l'ancienne trésorerie ;
- Le suivi de la démographie médicale sur la Commune ;
- Le maintien et le développement de l'installation de nouveaux praticiens, d'internes et de médecins juniors sur la Commune ;
- La veille juridique, en particulier l'émergence de nouveaux dispositifs d'aides à l'installation des professionnels de santé ;
- L'encouragement à la première installation, par une politique tarifaire avantageuse et d'un écosystème favorable à l'installation ;
- La liaison avec les facultés et les centres hospitaliers universitaires.

Au titre de la Prévention, Mme Françoise JUNGFER-BOUVIER assurera :

- L'élaboration, le pilotage et le suivi de la politique en matière de Prévention « santé » ;
- Le soutien aux initiatives favorisant la Prévention Santé et l'éducation à la Santé ;
- L'organisation d'événements innovants, fédérateurs et ciblés en matière de prévention ;
- L'association de la Ville aux grandes campagnes de prévention, de sensibilisation, de vaccination et de dépistage.

ARRETE N° ARR 26.330/K

**PORTANT DELEGATION CONSENTIE A MME FRANCOISE
JUNGFER-BOUVIER - CONSEILLERE DELEGUEE EN
CHARGE DE LA SANTE**

ARTICLE 2 : Mme Françoise JUNGFER-BOUVIER reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, Mme Françoise JUNGFER-BOUVIER devra travailler avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Solidarités – Santé.

ARTICLE 5 : Mme Françoise JUNGFER-BOUVIER est chargée d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de sa délégation.

ARTICLE 6 : Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

ARTICLE 7 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Trésorier de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARRETE N° ARR 26.330/K

**PORTANT DELEGATION CONSENTIE A MME FRANCOISE
JUNGFER-BOUVIER - CONSEILLERE DELEGUEE EN
CHARGE DE LA SANTE**

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 29 mai 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le :

7 juin 2026

Signature spécimen :

Françoise JUNGFER-BOUVIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 03/06/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.330/K

Objet de l'acte : DELEGATION CONSENTIE A MME FRANCOISE JUNGFER-BOUVIER -
CONSEILLERE DELEGUEE EN CHARGE DE LA SANTE
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260529-BRU_AR_26070_1-AR
Date de l'acte : 29/05/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26070_1

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2026